

Mâcon, le 31 août 2022

L'A-DASEN en charge du 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Janique Frayer-Miettaux

Tél : 03 85 22 55 05
Mél : ien.macon-adj@ac-dijon.fr

DSDEN de Saône-et-Loire
Cité administrative
24 Bd Henri Dunant - BP 72512
71025 MÂCON CEDEX

Note de rentrée 2022-2023

Les élèves et vous-mêmes reprenez le chemin de l'école. Vous avez su, face aux situations difficiles et complexes, faire preuve de patience, de créativité et d'adaptation. Je salue plus particulièrement les directrices et directeurs d'école pour leur engagement exemplaire.

J'espère que la pause estivale vous aura permis de prendre un repos bien mérité. Je souhaite la bienvenue aux enseignants et AESH arrivant dans le département et félicite les lauréats de concours.

La circulaire ministérielle de rentrée 2022, accessible sur le site de la DSDEN, promeut « Une école engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être ». Elle donne ainsi le cap pour cette nouvelle année afin que les actions de tous et de chacun s'inscrivent dans la cohérence et traduisent en toutes circonstances les valeurs de notre Ecole.

I – Une Ecole engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux.

Cet objectif prioritaire sera poursuivi selon les lignes directrices de la circulaire avec un accent mis sur la rédaction des projets d'école, la formation, et l'usage du numérique.

1) La formation :

- Les plans mathématiques et français seront poursuivis en constellations pour les enseignants de cycle 1, 6 heures seront dédiées à chaque discipline pour les enseignants de cycles 2 et 3.
- La formation des formateurs, des directrices et directeurs d'école sur le respect des valeurs de la République sera mise en place.
- Les rencontres de la maternelle permettront, pour les enseignants concernés, de partager les enjeux d'une école maternelle ambitieuse où l'enseignement structuré et progressif est adapté aux besoins de chaque enfant pour préparer aux savoirs fondamentaux du cycle 2. Les professeurs des écoles, avec le concours des ATSEM et de l'ensemble des partenaires, échangeront autour de situations qui se vivent au quotidien. Ils bénéficieront aussi des derniers éclairages de la recherche concernant les besoins spécifiques des enfants au service des apprentissages au cours de cette première étape fondamentale du parcours scolaire.

2) Les usages du numérique :

L'école a vocation à contribuer à la maîtrise progressive des savoirs et savoir-faire définis dans le Cadre de référence des compétences numériques (CRCN). Au cours des dernières années scolaires, en partenariat étroit avec l'éducation nationale, de nombreuses collectivités territoriales se sont engagées dans le renouvellement et le développement de l'équipement numérique des écoles, notamment dans le cadre des appels à projets nationaux « Label écoles numériques 2020 » et « Socle numérique des écoles élémentaires ».

La formation associée sera poursuivie, afin que chaque enseignant concerné en bénéficie.

Conjointement, l'environnement numérique de travail régional « Eclat - BFC » continuera à être

déployé et les équipes enseignantes nouvellement utilisatrices seront formées. Enfin, l'appropriation par les élèves des compétences numériques définies dans le CRCN se trouvera favorisée par les formations et projets départementaux qui seront proposés.

3) Les projets d'école :

Les 6 heures liées à la journée de solidarité seront organisées par chaque école pour travailler et formaliser le projet d'école. Celui-ci sera articulé avec la campagne d'évaluation des écoles généralisée dès cette rentrée. La phase d'auto-évaluation, accompagnée par l'équipe de circonscription, s'inscrit dans la démarche. La phase d'évaluation externe concernera une quarantaine d'écoles sur le département.

II – Une Ecole engagée pour l'égalité et la mixité.

Cet axe s'appuie sur la prise en compte de la difficulté scolaire et la construction d'une école pleinement inclusive.

- 1) **Le dédoublement des classes** de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire ainsi que le plafonnement de ces mêmes classes hors éducation prioritaire à 24 élèves seront poursuivis.
- 2) La généralisation des PIAL permet la mise en place des accompagnements par des AESH au plus près des besoins. **Le lien familles - AESH** : une attention particulière sera portée à la relation avec les familles. En effet, la qualité de la relation enseignant - famille - AESH est essentielle pour construire une relation de confiance au profit de l'élève. Ce premier entretien permet de construire des liens et une compréhension mutuelle en vue d'un meilleur accompagnement de l'élève. Le directeur d'école ou le chef d'établissement le proposera dès que possible, et dans tous les cas avant les vacances d'automne.

Le document de mise en œuvre du PPS (MOPPS) est un outil rédigé par l'équipe pédagogique, en vue d'explicitier toutes les dimensions de la scolarisation d'un élève handicapé. Il est élaboré annuellement, le plus tôt possible dans l'année scolaire, après consultation des partenaires ou dans le cadre d'une équipe éducative.

Informations sur le site de l'ASH : https://ien71-ash-handicap.cir.ac-dijon.fr/?page_id=2887

- 3) **La formation des personnels** : le plan départemental de formation accompagne les personnels dans leur prise de poste auprès d'élèves en situation de handicap ou en situation de grande difficulté scolaire. Les conseillers pédagogiques de circonscription (CPC), les CPC ASH et Adaptation scolaire sont également missionnés sur cet accompagnement. La formation initiale des AESH, d'une durée de 60 heures, est déployée dès le début des vacances d'automne. Un plan départemental de formation continue est également mis en place. Il sera adressé aux établissements scolaires prochainement.
- 4) **Le pôle-ressource départemental** : Il sera déployé afin d'aider les équipes d'école à appréhender les situations complexes, lorsque toutes les ressources locales auront été sollicitées.

III – Une Ecole engagée dans le bien être des élèves.

« Chaque élève doit se sentir accueilli, encouragé (...) préservé (...) et « l'ensemble des personnels (...) écoutés, compris et soutenus (...) ». [Circulaire ministérielle 2022].

- 1) **Le programme pHARe** (Programme de lutte contre le harcèlement à l'école) initié l'an passé sur les circonscriptions de Tournus et Louhans sera progressivement généralisé à toutes les circonscriptions afin d'apporter des outils aux équipes d'école pour lutter contre ce fléau.
- 2) **La santé des élèves** passe par une activité physique régulière. Pour promouvoir la santé et le bien-être des élèves, le dispositif "30 minutes d'activité physique quotidienne" est généralisé dans toutes les écoles. Distinctes de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), les activités peuvent être fractionnées, ou non, sur le temps de récréation ou pendant des pauses actives entre deux séances d'apprentissage. L'équipe départementale EPS continuera son accompagnement par la poursuite de publications et la formation afin de faciliter l'articulation

entre l'enseignement de l'EPS et les 30 minutes d'APQ. Le dispositif APQ doit être présenté en conseil d'école (Réf : note du 28 juillet 2022).

Le « savoir rouler à vélo » est un axe de travail départemental fort pour permettre aux élèves d'effectuer leurs déplacements quotidiens en réelle autonomie et en toute sécurité pour l'entrée au collège, tout en sensibilisant aux enjeux de développement durable et des mobilités actives.

Pour permettre aux élèves d'être autonomes dans divers milieux aquatiques et évoluer en sécurité, la priorité au savoir nager est réaffirmée et amplifiée par l'apprentissage massé, des stages d'aisance aquatique et la mise en œuvre de formations.

- 3) **L'éducation artistique et culturelle** participe à la bonne santé psychique des élèves. Les arts et la culture enrichissent les apprentissages et favorisent l'épanouissement personnel par la capacité à penser et faire des choix par soi-même.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) suscite le désir de culture chez tous les enfants quels que soient leur situation et leur lieu de vie. Elle représente ainsi un instrument puissant au service de l'égalité des chances et sa démocratisation doit être un objectif prioritaire.

Cette année scolaire sera donc celle de la signature d'une convention départementale entre l'Education nationale et ses partenaires, afin de construire, articuler ou renforcer les actions visant la généralisation de EAC sur tous les territoires du département de Saône-et-Loire.

- 4) **Les thématiques du développement durable** et de l'engagement pour l'environnement méritent une formation forte. La labellisation E3D des structures scolaires sera encouragée ainsi que tous les projets en lien avec des partenaires extérieurs experts.

- 5) **Le plan de formation départemental** permettra aux enseignants de consolider leurs compétences avec les sessions « Savoir nager » pour les titulaires première année, « Savoir rouler » pour les titulaires deuxième année, les 6 heures proposées parallèlement aux plans français et mathématiques et la possibilité de s'inscrire dans le Plan Sciences.

Ainsi, ces priorités en actions permettront au département de s'inscrire pleinement dans les orientations ministérielles fixées pour cette rentrée. Elles ont pour vocation première d'accompagner dans ses missions chaque acteur : enseignant, AESH, partenaire, directeur.

Chacun d'entre nous, à chaque instant, contribue à créer un cadre serein, bienveillant, ambitieux pour les élèves dans leur singularité et ainsi à éveiller les enfants qui nous sont confiés à plus de culture, de responsabilité, de tolérance, d'intelligence. Guidons chacun d'entre eux sur le chemin de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité.

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services de
l'éducation nationale de Saône et Loire

A blue ink signature of Liliane Ménissier, consisting of a stylized, flowing script.

Liliane Ménissier